4e Conférence technique régionale de la CPS sur les pêches côtières et l'aquaculture

12–15 octobre 2021 – Conférence virtuelle

Original : anglais

Référence du document	Document de travail 5
Titre :	Rapport de situation sur les pêches côtières – édition 2021
Auteur(s) :	Terry Opa

Résumé :

Dans la région, la priorité a été la gestion des impacts de la pandémie de COVID-19 ainsi que le relèvement face à la crise, ce qui a eu une incidence majeure sur les économies côtières et les petits pêcheurs pour l'ensemble de la chaîne de valeur. Le rapport de situation 2021 sur les pêches côtières est le septième rapport établi au titre de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie. Le rapport rend compte des résultats obtenus au regard d'un ensemble d'indicateurs, approuvé à l'échelle régionale à l'occasion de la dixième Conférence des directeurs des pêches de la CPS et de la 102e session du Comité des pêches du Forum.

La première version de ce rapport de situation a été présentée lors de la *deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches* au mois de juillet.

Depuis 2015, certains progrès ont été réalisés dans les domaines de résultats suivants :

- Action publique, législation et planification relatives à la gestion des pêches côtières.
- Engagement et soutien politiques en faveur de la gestion des pêches côtières.
- Ressources affectées aux services des pêches à l'appui de la gestion des pêches côtières.

Dans certains domaines, aucun progrès manifeste n'a été enregistré, peut-être en raison de l'absence de données adéquates. Il s'agit notamment des domaines suivants :

- Les communautés côtières sont mieux informées et plus autonomes et les droits des utilisateurs sont clairement définis.
- Les parties prenantes et les principaux secteurs d'influence collaborent et coordonnent efficacement leurs actions.
- L'exploitation est maintenue à des niveaux durables et les aménagements du littoral ne détériorent pas les habitats marins.

Les participants sont invités à :

1. **Noter** les progrès accomplis au regard de la *Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie* comme il est mentionné dans le rapport de situation sur les pêches côtières.
2. **Noter** les progrès accomplis, notamment dans l'élaboration du tableau de bord interactif en ligne pour l'établissement de rapports de situation nationaux.

3. **Noter** le manque de données cohérentes au regard de certains indicateurs et **discuter** de possibilités de révision des indicateurs actuels.
4. **Noter** et discuter des lacunes en matière de données, y compris le besoin de conduire à plusieurs reprises des études pour mesurer l'évolution de plusieurs domaines de résultats.

Rapport de situation sur les pêches côtières – édition 2021

Introduction

1. Le rapport de situation 2021 sur les pêches côtières est le septième rapport établi au titre de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS est chargée de préparer le rapport de situation sur les pêches côtières et d'élaborer, conjointement avec la FFA, le rapport de situation sur les pêcheries thonières pour lequel la CPS fournit des informations au titre de l'Objectif 1 (durabilité). Les rapports de situation sont disponibles en ligne[1].

2. Le rapport de situation sur les pêches côtières rend compte des résultats obtenus au regard d'un ensemble d'indicateurs, approuvé à l'échelle régionale en 2017 à l'occasion de la Conférence des directeurs des pêches de la CPS et de la 102e session du Comité des pêches du Forum. Ces indicateurs revêtent aujourd'hui une pertinence accrue au vu de la pandémie de COVID-19.

Points saillants

3. Depuis 2015, certains progrès ont été réalisés dans les domaines de résultats suivants :
   - Action publique, législation et planification relatives à la gestion des pêches côtières.
   - Engagement et soutien politiques en faveur de la gestion des pêches côtières.
   - Ressources affectées aux services des pêches à l'appui de la gestion des pêches côtières.

4. Dans certains domaines, aucun progrès manifeste n'a été enregistré, peut-être en raison de l'absence de données adéquates. Il s'agit notamment des domaines suivants :
   - Les communautés côtières sont mieux informées et plus autonomes et les droits des utilisateurs sont clairement définis.
   - Les parties prenantes et les principaux secteurs d'influence collaborent et coordonnent efficacement leurs actions.
   - L'exploitation est maintenue à des niveaux durables et les aménagements du littoral ne détériorent pas les habitats marins.

5. Faute de données, il n'a pas été possible de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des plans de gestion des pêches, dans l'application des décisions tendant vers un accès plus équitable aux avantages et à la prise de décision au sein des communautés, ainsi que dans le renforcement de la sécurité alimentaire grâce à des pêcheries durables et à la diversification de l'offre de poisson.

Améliorations méthodologiques

6. Une fois la proposition approuvée par les directeurs des pêches, les membres ont, dans leur quasi-totalité, désigné un·e correspondant·e au sein de leurs services des pêches.

7. En réponse à la proposition émise par plusieurs membres d'établir des rapports par pays, la CPS a créé un tableau de bord interactif permettant d'afficher les données de niveau national. Ce tableau de bord est actuellement disponible à l'adresse suivante : www.fameresults.org/cfreportcard

8. Les pictogrammes des objectifs de développement durable (ODD) sont à présent inclus dans le rapport de situation, en regard des indicateurs pertinents correspondants.

[1] Rapports de situation :https://fame1.spc.int/en/publications/roadmap-a-report-cards

Utilité du rapport de situation

9. Le rapport peut être utilisé de diverses façons :
   - Il permet de mieux faire connaître les pêches côtières au plus haut niveau régional.
   - Il rend compte des résultats obtenus au regard des politiques et stratégies approuvées au niveau régional.
   - Il sert de rapport annuel au regard de certains indicateurs clés.

10. En 2019, la CPS a demandé à ce que des entretiens détaillés soient réalisés sur la question du rapport régional sur les pêches côtières et de son pendant national, lors des visites effectuées dans plusieurs pays océaniens. Plusieurs points sont ressortis de ces entretiens :
    - Sources, accessibilité et qualité des données – les répondants ont évoqué, entre autres, les autorisations d'accès aux données, la propriété et la qualité des données, les capacités de stockage, la conception et la maintenance des bases de données, les différentes sources et l'intégrité des données disponibles.
    - Rôle du rapport de situation régional sur les pêches côtières – jugé utile à l'échelon régional, mais moins fonctionnel à l'échelon national. La fourniture des données requises pour le rapport régional est chronophage.
    - Établissement de rapport à l'échelon national – pour les besoins de la gestion au niveau des pays, un rapport de situation national a été jugé plus utile que sa version régionale.

11. Lors de la onzième Conférence, les directeurs des pêches s'étaient prononcés en faveur d'un rapport de situation national qui accompagnerait la version régionale, ce qui a été confirmé lors des entretiens réalisés dans les pays. Par la suite, la CPS a réfléchi à une solution et au rôle qu'elle pourrait éventuellement jouer. Plusieurs possibilités ont été avancées par les pays :
    - Élaboration d'un rapport national, avec les conseils techniques et l'appui de la CPS ;
    - Élaboration d'un rapport fondé sur une « évaluation indépendante des pêches côtières » ;
    - Appui de la CPS pour la publication des rapports (conception, impression, etc.) ; et
    - Informations fournies par le pays à la CPS, qui lui transmet un modèle de document et élabore le rapport.

12. Comme l'ont indiqué les participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches, il incombera à chaque pays d'établir son rapport de situation national. S'agissant de la mise en place du processus, la CPS a émis une proposition, incluse dans les actions 1 et 2 adoptées à la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières :
    - Rapport de situation régional : la CPS reste chargée de l'élaboration du rapport régional annuel et demande aux membres de lui fournir des informations annuelles sur un ensemble d'indicateurs essentiels.
    - Correspondants : conformément à la décision prise à la onzième Conférence des directeurs des pêches, les membres continuent à désigner des correspondants nationaux pour faciliter la collecte de données destinées à alimenter le rapport régional annuel. Les correspondants nationaux désignés sont habilités à communiquer les données requises à la CPS.
    - Modèles de rapport de situation national : la CPS est résolument favorable à la mise en place d'un ensemble d'indicateurs essentiels et de procédures communes (par exemple, pour la préparation et l'interprétation des données), selon qu'il convient. Il est proposé que la CPS collabore avec les correspondants nationaux à l'élaboration plus avant du questionnaire annuel en vigueur pour en faire un modèle de base à utiliser pour les rapports de situation nationaux. L'objectif est double : collecter des données clés au moyen d'un questionnaire commun permettant d'alimenter le rapport régional, et jeter les bases des rapports de situation préparés chaque année à l'échelon national. Les services nationaux pourront ajouter des informations au modèle de base afin de répondre aux besoins et aux objectifs spécifiques à leurs pays.

- Appui technique à l'élaboration des rapports de situation nationaux : les membres soulignent les domaines spécifiques dans lesquels ils ont besoin d'un soutien supplémentaire de la CPS pour préparer leurs rapports nationaux. Les pays adresseraient à la CPS une demande classique d'assistance technique, laquelle serait approuvée sous réserve de moyens disponibles et en fonction du type d'appui sollicité et de la demande globale.

Décisions de la onzième et de la douzième conférences des directeurs des pêches de la CPS

13. La douzième Conférence des directeurs des pêches, organisée en ligne en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19, s'est concentrée sur quelques thématiques émergentes clés au titre d'un ordre du jour réduit. Le rapport de mise en œuvre des actions 1 et 2 n'a pas été présenté aux membres.

14. Les participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches ont adopté les décisions suivantes au sujet du rapport de situation sur les pêches côtières : Les directeurs des pêches :
    - souscrivent à l'idée de mettre en place des correspondants nationaux pour faciliter la collecte des données destinées à alimenter le Rapport de situation sur les pêches côtières publié chaque année. Les pays sont invités à désigner ces correspondants nationaux et à en informer la CPS. Il s'agira notamment de la personne chargée de valider les données à transmettre et de celle chargée de compiler les données à envoyer. Les coordonnées des correspondants nationaux seront également communiquées, en 2019, aux participants à la onzième Conférence des directeurs des pêches à des fins de suivi auprès de leurs ministères respectifs,
    - avancent l'idée qu'établir des rapports de situation nationaux permettrait de répondre aux besoins des pays, ces rapports devant être assortis d'indicateurs qui cadrent avec les besoins et objectifs précis des pays au lieu de couvrir toutes les activités réalisées. Il incomberait à chaque pays d'établir de tels rapports, qui viendraient ensuite alimenter le rapport de situation régional, et
    - suggèrent à la CPS de procéder à une vérification des systèmes en place à l'échelon national pour ce qui est des données du rapport de situation, et notamment les procédures d'approbation appliquées par les pays pour fournir des données.

Améliorations apportées au rapport de situation 2020/2021 et au modèle de rapport national

15. La mise en œuvre des décisions de la onzième Conférence des directeurs des pêches et des actions 1 et 2 susmentionnées a démarré en 2019 et 2020. Voici quelques-uns des progrès accomplis à ce jour :
    - Correspondant national – tous les membres ont désigné leur correspondant.
    - Projet de modèle de rapport de situation national sur les pêches côtières – une version interactive en ligne a été élaborée en 2020 pour examen à la douzième Conférence des directeurs des pêches, réunie en session virtuelle, puis présentée à la Conférence régionale des ministres des Pêches. Comme indiqué dans le relevé de conclusions de la première Conférence régionale des ministres des Pêches, les ministres se sont dits favorables à l'élaboration d'un tableau de bord interactif, destiné à faciliter l'examen des données nationales et l'établissement des rapports nationaux, et à l'ajout des indicateurs ODD à cet outil. Les ministres ont recensé les lacunes en matière de données et appelé de leurs vœux la conduite d'études plus poussées pour mesurer l'évolution de plusieurs domaines de résultats.

- Visites dans les pays – compte tenu des restrictions de déplacement liées à la COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser des missions dans les pays océaniens pour recueillir des informations. Néanmoins, grâce à l'excellente participation des correspondants nationaux au questionnaire, on note une amélioration de la couverture des données pour l'édition 2021 du rapport de situation.
- 13 États et Territoires insulaires océaniens ont rendu compte de leurs données relatives au budget et à la consommation des ménages, ce qui correspond à trois pays océaniens supplémentaires par rapport à l'année 2020.

16. Comme chaque année, le rapport de situation est mis à jour sur la base des données nouvelles disponibles et, à défaut, ce sont les données du rapport précédent qui sont utilisées. Par exemple, la plupart des informations relatives au budget et à la consommation des ménages resteront inchangées, hormis quelques ajouts effectués chaque année lorsque l'on dispose de nouvelles séries. Il s'agit plus de mettre à jour les données en continu que de produire un instantané annuel.

17. Le modèle de rapport de situation national a été mis au point et présenté à la Conférence régionale des ministres des Pêches en juillet 2021. Un prototype de modèle interactif en ligne a été élaboré, illustrant les rapports de situation nationaux établis à l'aide des informations disponibles en 2020 et en 2021.

Conclusions de la 2e Conférence régionale des ministres des Pêches

18. Le rapport de situation 2021 a été présenté à la deuxième Conférence régionale des ministres des Pêches (session virtuelle) en juillet 2021. Dans leur relevé de conclusions, les ministres ont évoqué en ces termes le rapport de situation sur les pêches côtières :
    - Les ministres se sont félicités des progrès accomplis au regard des objectifs énoncés dans la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie, tels que décrits dans le rapport de situation sur les pêches côtières. Les ministres ont reconnu les lacunes en matière de données et le besoin de constater des tendances pour plusieurs indicateurs de résultats qui recensent les progrès accomplis depuis la mise en œuvre de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie et la *Nouvelle partition pour les pêches côtières - les trajectoires du changement : La Stratégie de Nouméa*.

Recommandations (pour que les participants en prennent acte) :

Les participants sont invités à :

1. **Noter** les progrès accomplis au regard de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie comme il est mentionné dans le rapport de situation sur les pêches côtières.
2. **Noter** les progrès accomplis, notamment dans l'élaboration du tableau de bord interactif en ligne pour l'établissement de rapports de situation nationaux.
3. **Noter** le manque de données cohérentes au regard de certains indicateurs et discuter de possibilités de révision des indicateurs actuels.
4. **Noter** et discuter des lacunes en matière de données, y compris le besoin de conduire à plusieurs reprises des études pour mesurer l'évolution de plusieurs domaines de résultats.